

Procès-verbal de l'Assemblée Régionale d'Emmaüs Europe

Du 28 au 30 octobre 2019 à Saint-Sébastien, Espagne

Emmaüs Europe compte 308 groupes affiliés le quorum (la moitié des organisations membres présentes où dument représentées) est de 154 voix.

A l'ouverture de l'ARE 167 votants sont enregistrés, l'assemblée peut donc délibérer.

La majorité des 2/3 est donc à 112 voix et la majorité absolue à 84 voix

Pour rappel des statuts concernant les élections :

Les votes de l'Assemblée ordinaire doivent être fait à la majorité absolue (Art.24)

A l'exception de l'élection la présidence pour laquelle la majorité des 2/3 est nécessaire pour le 1er tour (Art 25.8), au 2eme seule la majorité est nécessaire (celle ou celui qui a le plus grand nombre de voix l'emporte : Art 25.8)

Approbation du Procès-verbal de l'AREE 2015 à Manchester

Aucun ajout, aucune remarque, aucune opposition n'est faite pour le procès-verbal de l'AREE 2015.

L'Assemblée Régionale **adopte à la majorité** le procès-verbal de l'Assemblée Régionale de 2015.

- ✓ Pour : 167 voix
- Abstention : 0 voix
- ✗ Contre : 0 voix

Présentation du Règlement Intérieur

Depuis son existence, Emmaüs Europe n'a jamais eu de règlement intérieur pour compléter les règles générales des statuts afin de donner des indications de mise en œuvre pratiques.

Les modalités d'élection et les responsabilités des délégués nationaux n'avaient pas non plus été précisées au départ et il semblait nécessaire de commencer à les préciser dans un règlement intérieur même si ce travail est à poursuivre afin de trouver le meilleur fonctionnement possible d'Emmaüs Europe.

Règlement Intérieur

1. ORGANISATIONS MEMBRES

Définition

▪ **Règle 1 :**

Les conditions d'affiliation et de procédures sont celles définies par Emmaüs International dans ses Statuts et son Règlement Intérieur, ainsi que dans le contrat d'Organisation Régionale signé entre Emmaüs International et Emmaüs Europe.

▪ **Règle 2 :**

Chaque Organisation Nationale, quand elle existe, veillera à ce que chacune des organisations membres insère dans ses statuts, à l'article sur ses buts et objets la formule suivante : « L'organisation s'inscrit dans le cadre

des orientations et exigences d'Emmaüs International dont elle est membre, telle que définies par les statuts d'Emmaüs International, le Manifeste Universel et autres documents fondamentaux d'Emmaüs International, et par les décisions de ses Assemblées Générales. »

Obligations

▪ **Règle 3 :**

Chaque organisation membre informe son Organisation Nationale, quand elle existe, de toute modification de ses statuts et toute modification de la composition de son conseil d'administration, par la remise d'une copie certifiée conforme des documents officiels correspondants. De même, chaque organisation membre envoie copie à Emmaüs Europe et à Emmaüs International.

2. ASSEMBLÉE RÉGIONALE

Droit de vote

▪ **Règle 4 :**

Toute demande de dérogation pour défaut de paiement des cotisations doit être présentée 6 mois avant le dernier CREE qui précède l'AREE et doit être justifiée par des éléments suivants :

- Etats financiers annuels pour chaque année dont la cotisation est due
- Explications circonstanciées du non-paiement.
- Chaque organisation membre vote par l'intermédiaire de son président ou toute autre personne physique, membre de l'organisation, à laquelle le président a donné un pouvoir écrit à cette fin.

Convocation

▪ **Règle 5 :**

La convocation et l'ordre du jour sont envoyés à chaque organisation membre au moins trois mois avant l'ouverture de l'Assemblée Régionale. Les autres documents soumis à l'Assemblée Régionale, notamment le rapport moral du président, les états financiers de l'exercice écoulé, les rapports d'activités, sont envoyés à chaque organisation membre au moins trente jours avant l'ouverture de l'Assemblée Régionale. Ces documents doivent être envoyés par courrier, courriel ou disponibles sur intranet.

Mode de scrutin

▪ **Règle 6 :**

Pour tous les votes de l'Assemblée Régionale Ordinaire (ARO) et l'Assemblée Régionale Extraordinaire (ARE), la majorité prise en compte en vertu des articles 24 et 26 d'Emmaüs Europe est la majorité absolue pour l'ARO et la majorité des 2/3 pour l'ARE des organisations membres présentes ou dûment représentées. Ceci signifie que les bulletins blancs ou nuls ou les abstentions sont pris en compte et doivent être considérés comme des « NON ». Les abstentionnistes doivent également être pris en compte pour le calcul de la majorité.

Compétences exclusives de l'assemblée régionale ordinaire

▪ **Règle 7 :**

L'élection des Conseillers d'Emmaüs International se fait à bulletin secret.
De façon générale tous les votes qui concernent des personnes se font à bulletin secret.

3. CONSEIL REGIONAL

Membres

▪ **Règle 8 :**

Candidature des CEI: les candidats doivent motiver leur candidature et leurs objectifs dans le cadre du mandat dans une lettre, accompagnée d'un curriculum vitæ, ainsi que d'un document par lequel leur groupe soutient leur candidature.

▪ **Règle 9 :**

Délégués nationaux : Chaque Nation où il existe au moins un groupe affilié d'Emmaüs International doit élire un Délégué National. Le Délégué National est élu avec l'accord de la majorité des groupes du pays concerné. Quand il n'existe qu'un groupe affilié, le Délégué National doit être élu par le groupe. Le Délégué National est membre du Conseil Régional d'Emmaüs Europe et dispose d'une voix. Cette fonction peut être cumulée avec celle de CEI, et dans ce cas de figure, ces personnes disposent de deux voix au Conseil Régional.

Quand il existe une Organisation Nationale (dans les pays où il existe plus de 3 groupes affiliés à EI) le Délégué National doit être élu par son Organisation Nationale et doit être en lien régulier avec celle-ci afin d'avoir une représentation coordonnée à l'échelle européenne.

Pour rappel : l'article 29 des statuts d'Emmaüs Europe indique que le mandat des DN est de 4 ans renouvelable une fois.

Durée du mandat

▪ **Règle 10 :**

Tous les mandats courent d'une Assemblée Générale d'Emmaüs Internationale à la suivante.

4. BUREAU

Réunions, décisions et procès-verbaux

▪ **Règle 15 :**

Les procès-verbaux du Bureau sont envoyés aux membres du Conseil Régional **et aux** organisations membres, par tous moyens appropriés : Courrier papier, courrier électronique, autres.

Membres cooptés

▪ **Règle 16 :**

La fonction des membres cooptés prend fin à l'Assemblée Régionale suivante et est renouvelable une fois.

5. PRESIDENCE

Candidature

▪ **Règle 17 :**

La lettre de candidature à la présidence doit être accompagnée d'un curriculum vitæ et d'un programme de travail, ainsi que d'un document par lequel l'Organisation Nationale d'origine de la candidat(e) déclarent n'y faire aucune opposition quant à sa probité et honnêteté.

L'Assemblée Régionale **adopte à l'unanimité** la présentation du Règlement Intérieur d'Emmaüs Europe.

- ✓ Pour : 167 voix
- Abstention : 0 voix
- ✗ Contre : 0 voix

Présentation du logo

Pour rappel, en Avril 2009 le Conseil d'Administration d'Emmaüs International a voté un changement de logo pour le mouvement.

Le logo proposé pour les régions a posé un problème à Emmaüs Europe notamment pour des raisons de représentation extérieure car il indiquait Emmaüs International Europe et non Emmaüs Europe.

En 2019 des échanges avec Emmaüs International ont permis d'aboutir à un logo qui permet de marquer l'appartenance graphique au même mouvement tout en étant identifié Emmaüs Europe.

L'Assemblée Régionale **prend acte à l'unanimité** du nouveau logo d'Emmaüs Europe.

- ✓ Pour : 167 voix
- Abstention : 0 voix
- ✗ Contre : 0 voix

Elections à la Présidence d'Emmaüs Europe

Carina AALTONEN, Emmaüs Åland, Finlande et **Simon GRAINGE**, Emmaüs Coventry, Royaume-Uni présentent leur candidature.

Après s'être présenté les deux candidats annoncent qu'ils auraient souhaité une co-présidence afin de pouvoir agir plus et parce qu'il leur semble que leurs deux candidatures ne s'opposent pas mais auraient tout lieu de se compléter, hélas cela n'est pas prévu par les statuts d'Emmaüs Europe.

Une discussion est alors engagée avec la salle qui est plutôt favorable à l'idée d'une co-présidence mais confirme que les statuts tels qu'ils sont nous obligent à voter pour l'un.e ou l'autre des candidats. Il est proposé de mener une réflexion sur cette nouvelle forme de gouvernance au sein des futurs bureaux et conseil régionaux.

Résultat des votes à la Présidence d'Emmaüs Europe :

167 votants, 3 n'ont pas pris part au vote, 5 bulletins nuls

- **Carina AALTONEN a obtenu 93 voix**
- **Simon GRAINGE a obtenu 66 voix**

En l'absence d'une majorité des deux-tiers, un 2^e tour est fait selon les statuts d'Emmaüs Europe à la majorité simple : **le plus grand nombre de voix l'emporte.**

Résultat du 2^e tour à la Présidence d'Emmaüs Europe :

167 votants, 3 n'ont pas pris part au vote, 2 bulletins nuls

- **Carina AALTONEN a obtenu 82 voix**
- **Simon GRAINGE a obtenu 80 voix**

Est élue Présidente d'Emmaüs Europe : **Carina AALTONEN avec 82 voix** sous les applaudissements.

Carina AALTONEN interprète le résultat serré comme un signe encourageant à travailler avec Simon GRAINGE comme ils l'avaient proposé ensemble et elle s'y engage même si elle assume les responsabilités liées à la présidence. Elle remercie l'assemblée de la confiance qui lui est accordée.

Elections des candidats au poste de Conseillers d'Emmaüs International

Pour 12 postes disponibles les candidats sont au nombre de 15 :

- **Mikel AZKONA**, Emmaüs Navarre, Espagne
- **Marie-France BEDLEEM**, Emmaüs Armentières, France
- **Christian CALMEJANE**, Emmaüs Montauban, France
- **Paul DAROUECHE**, Frères Europa Satu Mare, Roumanie
- **Maryse FAURE**, Amis d'Emmaüs Chalon-sur-Saône, France
- **Rosa GIL ELORDUY**, Emmaüs Bilbao, Espagne
- **Simon GRAINGE**, Emmaüs Coventry, Royaume-Uni
- **Martha HANNUS**, Emmaüs Åland, Finlande
- **Michael « Spike » HUDSON**, Emmaüs Gloucestershire, Royaume-Uni
- **Nathalie MARTZ**, Emmaüs Solidarité, France
- **Aurore QUEREL**, Emmaüs Alençon, France
- **Eduardo SANCHEZ**, Emmaüs San Sebastián, Espagne.
- **Amanda STECKLY**, Emmaüs Cambridge, Royaume-Uni
- **Maria Luisa TESTORI**, Emmaüs Erba, Italie
- **Leila THOURET**, Un coup de main Emmaüs Iasi, Roumanie

Sont élus Conseillers d'Emmaüs International :

- **Martha HANNUS** : 159 voix
- **Maria Luisa TESTORI** : 158 voix
- **Nathalie MARTZ** : 146 voix

- Eduardo SANCHEZ : 144 voix
- Simon GRAINGE : 142 voix
- Leila THOURET : 140 voix
- Rosa GIL ELORDUY : 134 voix
- Aurore QUEREL : 131 voix
- Amanda STECKLY : 128 voix
- Paul DAROUECHE : 114 voix
- Mikel AZKONA : 113 voix
- Christian CALMEJANE : 109 voix

N'ont pas été élus Conseillers d'Emmaüs International :

- Michael « Spike » HUDSON : 107 voix
- Maryse FAURE : 100 voix
- Marie-France BEDLEEM : 75 voix

Présentation des rapports 2015-2018

Rapport Moral du Président d'Emmaüs Europe pour la période de 2015 à 2018.

Après présentation, l'Assemblée Régionale **adopte à l'unanimité** le rapport moral du Président d'Emmaüs Europe pour la période de 2015-2018.

- ✓ Pour : 167 voix
- Abstention : 0 voix
- ✗ Contre : 0 voix

Rapport d'activités sur la période 2015-2018

Après présentation, l'Assemblée Régionale **adopte à l'unanimité** le rapport d'activités pour la période de 2015-2018.

- ✓ Pour : 167 voix
- Abstention : 0 voix
- ✗ Contre : 0 voix

Rapport du trésorier pour la période de 2015-2018 - Présentation lue par Willi DOES, Président sortant d'Emmaüs Europe en l'absence de Michael HEAP.

Après présentation, l'Assemblée Régionale **adopte à l'unanimité** le rapport du trésorier d'Emmaüs Europe pour la période de 2015-2018.

- ✓ Pour : 167 voix
- Abstention : 0 voix
- ✗ Contre : 0 voix

Présentation du rapport d'orientation

Suite à la présentation du rapport les échanges avec la salle conduisent à prendre en compte deux points.
Une demande de suppression de la mention demandant une attention particulière à la minorité Roma dans le sens où toutes les minorités victimes de discrimination devrait être soutenues.

Une demande de toujours porter une attention particulière aux plus pauvres et aux victimes d'exclusion notamment dans le cadre de nos travaux sur les enjeux environnementaux et dans nos échanges de pratiques pour améliorer l'impact de notre activité de lutte contre la misère.

L'Assemblée Régionale **adopte à la majorité** le rapport d'orientation d'Emmaüs Europe.

- ✓ Pour : 165 voix
- Abstention : 2 voix
- ✗ Contre : 0 voix

Adoption du Manifeste pour la liberté de circulation

Afin de préciser le positionnement d'Emmaüs Europe sur la nécessité d'accueil et sur la liberté de circulation dans le cadre du respect de l'article 13 de la déclaration universelle des Droits humains, un texte Manifeste a été écrit à plusieurs mains entre groupes Emmaüs d'Europe et approuvé par les membres du Conseil régional.

Il a été lu lors de l'action du 29 Octobre à l'université de San Sebastien. Afin d'entériner cette position d'Emmaüs Europe ce Manifeste est proposé au vote de l'Assemblée.

L'Assemblée Régionale **adopte à l'unanimité** le manifeste pour la liberté de circulation

Pour : 167 voix

• Abstention : 0 voix

✘ Contre : 0 voix

Préparation de l'assemblée Mondiale

Du 18 au 23 octobre 2020 l'Assemblée mondiale de notre mouvement aura lieu en Uruguay.

Pour préparer ensemble la mobilisation de tous les groupes d'Emmaüs international pour participer à cet événement majeur, une table ronde est organisée en fin d'assemblée européenne entre le président d'Emmaüs international, celui d'Emmaüs Amérique et celle d'Emmaüs Europe afin de commencer à échanger sur les enjeux qui nous sont communs à l'échelle mondiale. Les différentes crises qui traversent aujourd'hui l'Amérique du Sud soulignent l'importance de soutenir collectivement les groupes Emmaüs et leurs actions dans ces pays et notamment en Uruguay.

Conclusion de la présidente élue :

Carina Aaltonen est très heureuse et très reconnaissante de la confiance qui lui a été donnée. Avec cette élection, une femme est pour la première fois à la tête de l'organisation régionale et Carina souhaite en faire un hommage à Lucie Coutaz, co-fondatrice de Mouvement Emmaüs, mais un peu oubliée de l'histoire.

Elle remercie chaleureusement le secrétariat d'Emmaüs Europe qui s'est montré très engagé pour mener cette rencontre à bien mais aussi le groupe de la Fondation sociale de San Sebastian pour son accueil et la co-organisation de l'AREE.

Elle remercie les interprètes et les techniciens qui ont fait que cette réunion soit possible et salue l'expression de tous dans le respect de l'autre qui a marqué ces journées.

Plus aucun point n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 17h50,

Willi DOES

Président sortant d'Emmaüs Europe

Silvana NOGAROLE

Secrétaire sortant d'Emmaüs Europe

Procès-verbal de l'Assemblée Régionale Extraordinaire d'Emmaüs Europe

28 octobre 2019 – Saint Sébastien, Espagne

Emmaüs Europe compte 308 groupes affiliés le quorum (la moitié des organisations membres présentes ou dûment représentées) est de 154 voix.

A l'ouverture de l'ARE 166 votants sont enregistrés l'assemblée peut donc délibérer.

La majorité des 2/3 est donc à 111 voix

Procédure de vote :

L'Assemblée régionale extraordinaire à la compétence exclusive de :

- Modifier les statuts
- Dissoudre l'association Emmaüs Europe

Les décisions concernant cet article ne peuvent être prises qu'à la majorité des deux tiers des organisations membres présentes ou dûment représentées.

Les motions proposées au vote sont affichées dans les 3 langues à l'écran. Les membres de l'assemblée disposent chacun(e) d'un bulletin vert (pour), d'un bulletin jaune (abstention) et d'un bulletin rouge (contre) par pouvoir et procuration qu'ils/elles portent.

Modification des statuts d'Emmaüs Europe

Ces dernières années, Emmaüs Europe a été confrontée à plusieurs situations qui n'étaient pas couvertes par les statuts, comme la démission de Conseillers d'Emmaüs International en cours de mandat par exemple.

Les membres de l'Assemblée votent sur la compilation des propositions de modifications des statuts d'Emmaüs Europe traitée lors du Conseil Régional de Février/Mars 2019, document qui leur a été adressé pour la préparation de cette séquence. La dernière modification des statuts d'Emmaüs Europe date de 2011.

Chapitre IV : 1. Assemblée Régionale

Article 19 : Procurations

▪ Suppression :

« [...] qui doivent être remises au secrétaire du conseil régional, au plus tard à l'ouverture de l'assemblée régionale »

▪ Ajout :

« Toutes les procurations sont adressées par courrier au siège d'Emmaüs Europe ou par courriel à l'adresse d'inscription à l'AREE au plus tard une semaine avant l'AREE. Toutes les procurations en blanc seront réparties par le ou la Présidente d'Emmaüs Europe parmi les membres inscrits à l'AREE. »

Article 25 : Compétences exclusives de l'assemblée régionale ordinaire

▪ Suppression :

« [...] et des autres représentants de la région prévue dans les groupes de travail »

Chapitre IV : 2. Conseil Régional

Article 30 : Fin de Mandat

▪ Ajout :

« 6. Par l'absence consécutive non excusée à deux Conseil Régionaux. »

« 7. A la suite de sa révocation par son organisation mandataire (groupe ou organisation nationale). »

« Si le mandat d'un Conseiller Emmaüs International prend fin pour l'une de ces raisons entre deux Assemblées Régionales, le Conseil Régional élit un nouveau CEI parmi les candidats qui n'avaient pas été élus à la précédente Assemblée Régionale. En l'absence de tels candidats le CREE pourra en dernier recours faire appel aux groupes pour présenter de nouveaux candidats.

Le mandat des CEI élus par le Conseil Régional court jusqu'à l'assemblée régionale suivante. »

Article 34 : Compétences financières

▪ **Suppression :**

« [...]avant le 31 mars »

▪ **Ajout :**

« [...]dans le délai légal français »

Article 37 : Mode de scrutin et procès-verbaux

▪ **Ajout :**

« En cas d'égalité des voix la voix du ou de la Président(e) d'Emmaüs Europe est prépondérante. »

Chapitre IV : 3. Bureau

Article 39 : Membres et durée du mandat

▪ **Ajout :**

« Le bureau est composé au minimum de **cinq** membres »

« Le mandat des membres du bureau est de quatre ans, renouvelable une fois. Pour une meilleure coordination avec le mouvement, le Bureau d'Emmaüs Europe est composé de Conseillers d'Emmaüs International et de Délégués Nationaux. »

L'Assemblée Régionale **adopte à l'unanimité** la modification des statuts d'Emmaüs Europe.

✓ **Pour** : 167 voix

● **Abstention** : 0 voix

✗ **Contre** : 0 voix

De façon générale il est proposé que les documents officiels d'Emmaüs Europe soient écrits en écriture inclusive, ce qui sera fait pour la rédaction des nouveaux statuts.

Clôture de l'Assemblée Régionale Extraordinaire

Willi DOES

Président sortant d'Emmaüs Europe

Silvana NOGAROLE

Secrétaire sortante d'Emmaüs Europe